

Image not found or type unknown



Changement de propriétaire

Par **deep89**, le **02/06/2012** à **20:14**

Bonjour,
J'étais locataire d'un studio meublé, dont le propriétaire a changé en cours de bail suite à une vente. J'ai subi un dégât des eaux (infiltration d'eau dans l'appartement du dessus) lors du bail du premier propriétaire, il a tenu à gérer ce problème mais n'a effectué aucune réparation (traces au plafond). Lors de l'état des lieux de sortie, le nouveau propriétaire nous demande la remise en état du plafond.
Qui doit supporter les frais, sachant que ces traces étaient antérieures à la vente et qu'il n'y a pas eu de nouvel état des lieux?
Merci pour votre réponse.
Amicalement.